



VILLE FRANCHE
SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016 À 17H00

L'an deux mille seize, le treize avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

Absents avec procuration :

Madame Juliana CHICHMANIAN donne procuration à Monsieur le Maire
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Madame Claudine KHOKLOV
Monsieur Joseph COSENTINO donne procuration à Madame Monique LAUGIER
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Gisèle AMEDEO
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Jean-François GIAUME est élu secrétaire de séance

7/ OBJET : FIXATION DES TARIFS DES CONCERTS DANS LES ESPACES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS DE LA CITADELLE

Madame Pasquale HATTEMBERG, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

La commune envisage d'organiser, dans le cadre de sa programmation culturelle, des concerts payants.

Ces concerts pourront être organisés cette année ou les années à venir, et pourront se dérouler selon les nécessités dans l'Auditorium, sous le Chapiteau, au Théâtre de Verduze ou dans les cours.

Afin de pouvoir adapter la billetterie à la qualité du concert, elle leur propose de voter les tarifs suivants :

Espaces intérieurs : 10 € - 15 € - 20 €

Espaces extérieurs : 15 € - 20 € - 25 € - 30 €

PREP 08
2004-16

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 25 voix pour et 4 abstentions (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI, Monsieur Cédric CIRASA)

Adopte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives